



Mercredi 02.11.16 | 49^e année | N° 34

Journal officiel d'information | Rédaction: Service de la communication et de l'information, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09

L'édito

Le sens des élections communales

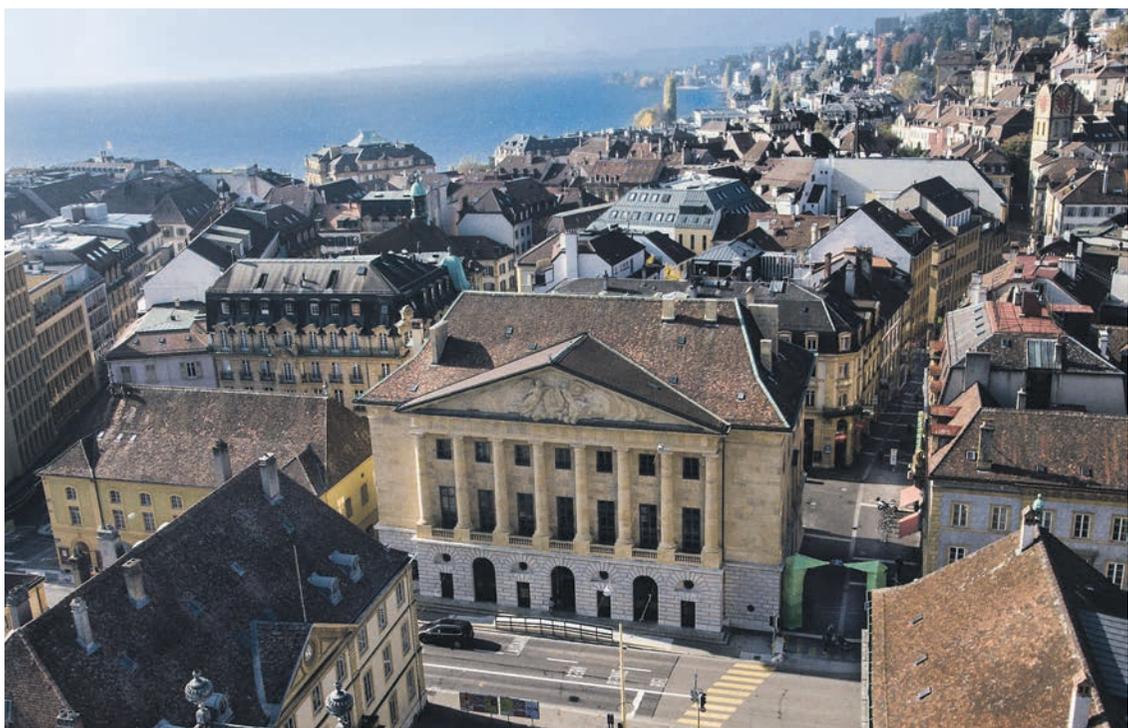
Bientôt, la population pourra redécouvrir un Hôtel de Ville superbement restauré du dehors comme du dedans. C'est ici, entre ces murs boisés chargés d'histoire que de grands projets mûrissent, sont exposés, débattus, votés avant de prendre forme dans l'espace concret de la cité. Pendant ces quatre dernières années, le Conseil communal s'est attelé à faire rayonner la ville, à développer l'économie et renforcer la cohésion sociale et citoyenne, avec pour devise: «Art de vivre et innovation».

Dans un contexte économique marqué par le poids du franc fort et les difficultés budgétaires cantonales, la Ville de Neuchâtel a su tenir son cap, en réalisant des projets déterminants tout en renforçant son assise financière. Une récente enquête de l'Institut de hautes études en administration publique (Idheap) place d'ailleurs Neuchâtel à la première place des villes suisses les mieux gérées.

Ce succès témoigne d'une démocratie locale en pleine forme, capable à la fois de construire et de rêver l'avenir, tout en sachant garder la tête sur les épaules. La commune, à la fois proche des gens et capable de se projeter dans les grands défis globaux, a un grand rôle à jouer dans le monde de demain.

Le 27 novembre, la population sera appelée aux urnes pour élire ses représentants: pas moins de 17 candidats tenteront leur chance pour les quatre prochaines années à l'exécutif, et 151 au Conseil général. Il faut saluer un tel élan citoyen en vue de représenter notre ville pour le bien commun. Un tel engagement pour la Cité est réjouissant! Saluons aussi le travail accompli par les sortants, et encourageons le plus grand nombre à s'exprimer dans les urnes.

Le Conseil communal



Les nouvelles autorités prêteront serment le 16 janvier dans un Hôtel de Ville somptueusement restauré. • Photo: Stefano Iori

Rendez-vous le 27 novembre

Les bulletins de vote s'invitent cette semaine dans les boîtes aux lettres des électrices et des électeurs de la ville de Neuchâtel, qui s'apprentent, à l'occasion des élections communales du 27 novembre, à renouveler leurs autorités pour la législature 2016-2020. «Vivre la Ville» y consacre ce numéro spécial.

Dix-sept candidates et candidats, issus de quatre listes, briguent un mandat au Conseil communal, alors que 151 candidatures, provenant de huit formations politiques, ont été déposées pour le Conseil général: un chiffre en hausse de 20% par rapport aux élections de 2012.

Qui sont ces candidates et candidats? Quelles sont les règles à suivre pour éviter un vote invalidé? Quel dispositif la Ville a-t-elle mis sur pied pour le dépouillement le 27 novembre prochain, qui implique plus d'une centaine de personnes? Cette édition spéciale de «Vivre la Ville» répond à bon nombre de questions que se posent peut-être les citoyennes et citoyens.

En neuf langues

Et pour que ceux-ci ne soient pas retenus dans l'exercice de leurs droits civiques par une barrière linguistique, les directives de vote sont publiées en pages 12 et 13 en neuf

langues. A noter, parmi les nouveautés 2016, la possibilité offerte pour la première fois de voter par internet, sur le Guichet unique des collectivités publiques neuchâtoises.

Un Hôtel de Ville restauré

La législature 2012-2016 a été exceptionnellement longue, puisqu'elle s'achèvera à fin décembre. Le 1^{er} janvier 2017, les nouvelles autorités entreront en fonction. Elles prêteront serment le 16 janvier dans un Hôtel de Ville magnifiquement restauré à l'issue de 20 mois de travaux. Un édifice que ce numéro vous propose aussi de mieux connaître, en images, au fil des pages.



Photos portraits des candidat-e-s en lice pour les élections au Conseil communal et au Conseil général.



Qui peut voter? Les directives de vote dans les neuf langues étrangères les plus parlées à Neuchâtel.



Siège des autorités, l'Hôtel de Ville a retrouvé tout son lustre. Découvrez ses détails cachés.

Convocation des électrices et des électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer sur :

- la votation fédérale sur l'initiative populaire du 16 novembre 2012 «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative «Sortir du nucléaire»)»;
- l'élection du Conseil général et du Conseil communal.

le 27 novembre 2016

vu la décision du Conseil fédéral de soumettre un objet à la votation populaire du 27 novembre 2016, du 6 juillet 2016;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger, du 26 septembre 2014;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu les arrêtés du Conseil d'Etat des 14 et 26 septembre 2016;

sur la proposition de son président, le Conseil communal précise :

Vote par correspondance

Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.

Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, à affranchir.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 27 novembre 2016 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par internet

Les électrices et les électeurs peuvent voter par internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils aient signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par internet doit être effectué par le biais du Guichet unique jusqu'au **samedi 26 novembre 2016 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral

Le scrutin sera ouvert **le dimanche 27 novembre 2016 au bureau électoral de Neuchâtel, à l'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, **dans la mesure où le vote par procuration n'est pas autorisé**, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote.**

Personnes âgées, malades ou handicapées

S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 27 novembre 2016, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins de bureau électoral.

Qui peut voter ?

Sont électrices et électeurs en matière fédérale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Sont électrices et électeurs en matière communale:

- les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas, en raison d'une incapacité durable de discernement, protégés par une curatelle de portée générale ou par un mandat pour cause d'incapacité;
- les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse;
- les étrangères et les étrangers, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins un an.

Informations complémentaires

En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, à 15 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin :

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Neuchâtel, le 19 octobre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,
Thomas Facchinetti

Le chancelier,
Rémy Voiron



Directives pour voter dans les règles de l'art

Tout savoir pour voter en règle

Les citoyens de la ville de Neuchâtel sont invités à élire dimanche 27 novembre leurs autorités communales pour la législature 2016-2020. Voici quelques règles pour que les votes soient valables et comptabilisés!

Le matériel de vote arrive dans les boîtes aux lettres: il est l'heure d'accomplir son devoir citoyen! Il s'agit de choisir les hommes et les femmes qui gouverneront la Ville de Neuchâtel pour les quatre années à venir. Chaque électeur et électrice dispose de 5 voix pour élire le Conseil communal et de 41 voix pour le Conseil général. Plusieurs options s'offrent à vous pour remplir votre mission. Voyez plutôt!

Voter compact

C'est la manière la plus simple de procéder: il vous suffit de choisir une liste pour chacune des élections. Après avoir détaché le feuillet dans le carnet de bulletins, vous le placez dans l'enveloppe correspondante. Les suffrages non attribués seront additionnés à ceux de la liste choisie. En d'autres termes, le parti choisi remporte tous les suffrages, même si des lignes restent vides.

Biffer

Toujours muni de la liste imprimée de votre choix, il se peut que vous ne souhaitiez pas attribuer vos suffrages à un, voire plusieurs candidats présents sur une même liste. Dans ce cas, vous pouvez biffer son nom au moyen d'un stylo. Le candidat sera privé de votre voix, mais le parti récolte là aussi tous les suffrages, même si des lignes restent tracées et/ou vierges.

Panacher

En plus de biffer le nom des candidats qui ne vous conviennent pas, vous pouvez les remplacer par ceux de candidats d'autres listes. Conséquence:

le candidat emporte une voix, mais en apporte également une à son parti, au détriment de la formation politique sur laquelle il est ajouté. A noter que le cumul n'est pas admis. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas voter plusieurs fois pour la même personne.

Composer sa liste

Vous pouvez encore voter sur le bulletin vierge ou sur papier libre. Muni de votre stylo, vous composez vous-même votre liste avec les candidats de votre choix. Dans ce cas, il est obligatoire d'écrire à la main les noms et prénoms des candidats ainsi que leur numéro. Attention, les bulletins dactylographiés ne sont pas pris en compte. Vous pouvez par ailleurs octroyer les suffrages non attribués à votre liste préférée en l'inscrivant en bas du bulletin.

Elections au système proportionnel

En ville de Neuchâtel, les deux élections se déroulent au système proportionnel. Cela signifie que les sièges sont d'abord répartis entre les partis. Ils sont ensuite attribués aux candidats qui totalisent le meilleur score sur les listes plébiscitées. Rappelons encore que le quorum, c'est-à-dire le nombre de voix minimum pour accéder à la répartition des sièges, est fixé à 10% des suffrages. «Pour des raisons tactiques, certains groupes politiques ont choisi de s'apparenter pour additionner leurs suffrages respectifs et ainsi atteindre le quorum plus facilement», précise Bertrand Cottier, vice-chancelier de la Ville de Neuchâtel. Finalement, les électrices et électeurs neuchâtelois seront également amenés le 27 novembre à se prononcer au niveau fédéral sur l'initiative populaire «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire». Une vigilance accrue est donc de mise avec le matériel de vote: il s'agit de distinguer les trois enveloppes et de placer à l'intérieur le(s) bulletin(s) correspondant(s). (ak)



Votre vote sera nul si...

- Vous oubliez de mettre votre carte de vote munie de votre signature et de votre date de naissance
- Vous mettez le(s) bulletin(s) dans la mauvaise enveloppe
- Vous remplissez ou modifiez votre bulletin autrement qu'à la main
- Vous n'exprimez pas clairement votre volonté ou écrivez de manière illisible
- Vous signez votre bulletin ou y inscrivez votre nom
- Vous insérez des mentions injurieuses ou étrangères au scrutin sur votre bulletin
- Vous n'inscrivez aucun nom de candidat officiel
- Vous n'inscrivez que des numéros de candidats
- Vous votez pour trop de candidats sur plusieurs bulletins



Dans les coulisses du 27 novembre

L'Hôtel de Ville se prépare à fourmiller



Les quatre peintures murales sur les murs du grand escalier ont été réalisées par Matthieu Ricco, artiste d'origine piémontaise qui fut maître de dessin à Neuchâtel de 1787 à 1792. Dans les années 1950, elles avaient été recouvertes d'une toile synthétique encollée avec une résine qui leur donnait un aspect brun-noirâtre. Le restaurateur Marc Stähli leur a rendu tout leur éclat. • Photo : Stefano Iori

De l'ouverture des enveloppes de vote au tri des bulletins en passant par leur vérification: les salles de l'Hôtel de Ville fourmilleront à l'occasion du dépouillement des élections communales du 27 novembre prochain. Placé sous la responsabilité de la Chancellerie, un état-major, composé de plusieurs collaborateurs de l'administration, œuvre depuis plusieurs mois, afin que tout soit prêt le jour J.

Un tiers de représentants des groupes politiques, un tiers de collaborateurs communaux et un tiers de citoyens: telle est la formule nécessaire au dépouillement des élections communales de la Ville de Neuchâtel. Cent-trente personnes se répartiront les tâches selon la méthode du travail à la chaîne. «Chaque maillon effectue un bout du travail. Il n'est plus question que certaines personnes fassent tout», détaille Bertrand Cottier, vice-chancelier de la Ville de Neuchâtel et responsable des élections communales. Chaque salle de l'Hôtel de Ville se verra attribuer l'une des nombreuses étapes du dépouillement,

dont l'ouverture des enveloppes de vote, le tri et le regroupement des bulletins, ainsi que leur vérification.

L'informatique change la donne

Au fil des élections communales, la Chancellerie a optimisé son dispositif de dépouillement en mettant en place plusieurs mesures. Le travail à la chaîne évoqué plus haut en est une. La création par le Centre électronique de gestion du logiciel Syden pour «Système de dépouillement des élections neuchâteloises» a également révolutionné les opérations. En effet, toutes les données sont saisies par ordinateur dans le logiciel qui se charge des savants calculs. «La saisie informatique des données prend un peu plus de temps, mais permet d'éviter les erreurs de calcul», note Bertrand Cottier. Pour la première fois à l'occasion d'élections communales, les électeurs et électrices ont la possibilité de voter par internet via le Guichet unique. «Si l'on s'appuie sur les chiffres des précédentes votations, on peut s'attendre à environ 10% de votes par voie électronique», expose Bertrand Cottier. Et d'ajouter que ces

votes seront directement comptabilisés par Syden sans autre changement notable en termes d'organisation. Lors du vote électronique, les vérifications d'usage se traduisent par la saisie de codes personnalisés.

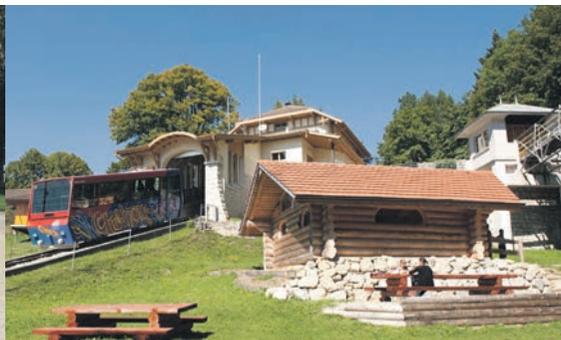
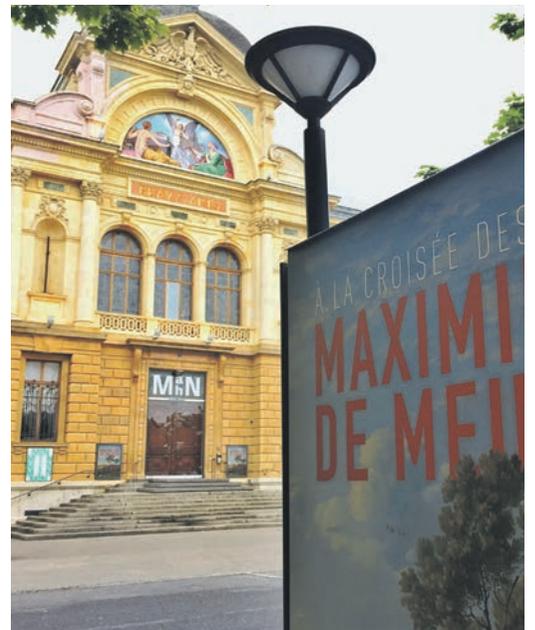
Filets de sécurité

D'autres mesures visent à sécuriser le dispositif de dépouillement. A commencer par le bureau de vérification où des volontaires ressortent le contenu des enveloppes pour contrôler le nombre de bulletins, puis dans un second temps pour traquer les erreurs de saisie. Placé sous la responsabilité du vice-chancelier, le bureau des annulations, lui, se compose de membres des groupes politiques. Ceux-ci sont invités à examiner les bulletins nuls. Il s'agit d'un lieu d'échange et de discussions sur les cas qui posent problème du point de vue de la loi sur les droits politiques. «Je suis convaincu que cette manière de procéder peut nous éviter des recours sur des questions techniques», relève Bertrand Cottier. A la fin de la chaîne, la commission de répartition, également constituée de représen-

tants des partis politiques, passe en revue tous les suffrages par parti, puis par candidat pour valider les résultats avant qu'ils ne soient présentés publiquement. C'est aussi le lieu où se déroulent les tirages au sort en cas d'égalité entre candidats. «Peu de voix séparent les candidats car une majorité d'électeurs optent pour le vote compact», remarque le responsable des élections communales.

Prime à la justesse

«Les incidents ne sont pas à exclure. Un problème technique pourrait éventuellement survenir si le paramétrage informatique était faux, mais le système et l'organisation mis sur pied sont fiables», assure Bertrand Cottier. Avant de passer à l'informatique, des erreurs humaines au moment du calcul auraient pu intervenir, mais aujourd'hui le calcul des sièges est effectué par la machine. En somme, le dispositif mis en place par la Chancellerie communale est sûr et ne laisse que peu de place à l'erreur. «Peu importe le temps, nous devons délivrer des résultats qui soient justes», conclut le vice-chancelier. (ak)



Neuchâtel, art de vivre



Les noms de tous les candidat-e-s

Alors que 17 candidates et candidats sont en course, sur quatre listes, pour l'élection au Conseil communal, 151 candidatures, provenant de huit formations, ont été déposées pour le Conseil général. A l'exécutif, on trouve 8 femmes et 9 hommes, soit une quasi parité, pour l'un des cinq fauteuils. Dont quatre conseillers communaux sortants: Fabio Bongiovanni (PLR), Christine Gaillard (PopVertSol), Olivier Arni (PS) et Thomas Facchinetti (PS). En revanche, le conseiller communal Pascal Sandoz (PLR) ne se représente pas. Au Conseil général, 151 noms ont été annoncés à la Chancellerie, soit près de 20% de plus qu'en 2012. Outre le PLR, solidaritéS, le PS, le PDC, le POP et les Verts, qui ont des élus au Conseil général actuel, deux nouvelles formations présentent des candidats: la liste pour la reconnaissance du vote blanc ainsi que les Vert'libéraux. Avec 57 femmes et 94 hommes, les femmes représentent 37% des candidatures. Retrouvez ci-dessous tous les noms en liste pour le Conseil communal, et sur les pages suivantes, les candidates et candidats au Conseil général.

Liste N° 01: PLR Les Libéraux-Radicaux



Fabio Bongiovanni
Conseiller communal



Violaine Blétry-de Montmollin
Directrice Neuchâtel Vins et Terroir



Frédérique Mouchet
Economiste



Christophe Schwarb
Avocat au barreau, conseiller général



Julien Spacio
Avocat, entrepreneur, conseiller général



Liste N° 02: PopVertSol



Christine Gaillard
Conseillère communale, les Verts



Amanda Ioset
Secrétaire d'une association, conseillère générale, POP



Johanna Lott Fischer
Ingénieure EPFZ les Verts



Dimitri Paratte
Hydrogéologue, conseiller général, solidaritéS



Nicolas de Pury
Ingénieur HES viticulteur-œnologue, E-MBA, conseiller général, les Verts



Cette liste est apparentée à la liste N° 03 Parti Socialiste Neuchâtelois

Liste N° 03: Parti Socialiste Neuchâtelois



Olivier Arni
Conseiller communal



Thomas Facchinetti
Conseiller communal



Anne-Françoise Loup
Ergothérapeute, conseillère générale



Nando Luginbühl
Conseiller communication



Isabelle Mellana Tschoumy
Spécialiste ressources humaines DDC



Cette liste est apparentée à la liste N° 02 PopVertSol

Liste N° 04: Parti Démocrate-Chrétien - PDC



Hannah Osborne
Enseignante et traductrice d'anglais



Vincent Pahud
Assistant de production, conseiller général





Conseil général

Liste N° 51: PLR Les Libéraux-Radicaux

Cette liste est apparentée aux listes N° 55 Parti Démocrate-Chrétien-PDC et N° 57 Vert'libéraux

PLR

Les Libéraux-Radicaux



Rahel Aggeler
Chargée
en communication



Jules Aubert
Etudiant



**Yann-Amaël
Aubert**
IT Manager



**Jean-Charles
Authier**
Ingénieur,
conseiller général



Isabelle Bellaton
Directrice
de l'International
School of Neuchâtel,
conseillère générale



**Violaine
Blétry-
de Montmollin**
Directrice Neuchâtel
Vins et Terroir



**Amélie Blohm
Gueissaz**
Economiste,
conseillère générale



Alexis Bolle
Avocat au barreau



Nadia Boss
Géographe, Master
en administration
publique



**Alexandre
Brodard**
Avocat, collaborateur
scientifique, conseiller
général



Jérôme Bueche
Chef de projets,
conseiller général



Tiago Cordas
Collaborateur
scientifique, baryton,
conseiller général



Bruno Cortat
Indépendant



Philippe Etienne
Economiste, fiduciaire
indépendant,
conseiller général



David Hodel
Juriste



Léo Kienholz
Etudiant



Mirko Kipfer
Chimiste,
conseiller général



Gilles Lauener
Juriste



**Yves-Alain
Meister**
Chef d'office des
routes cantonales



**Frédérique
Mouchet**
Economiste



Philippe Mouchet
Chef gestion
munitions,
Armée suisse,
conseiller général



**Jean-Pierre
Mutabazi-
Karamage**
Employé de banque



**Raymonde
Richter**
Avocate au barreau,
médiatrice



**Sylvain
Robert-Nicoud**
Assistant Marketing



Sophie Rohrer
Employée de banque



**Jean-Claude
Rouèche**
Directeur général



**Georges Alain
Schaller**
Avocat au barreau



**Christophe
Schwarb**
Avocat au barreau,
conseiller général



Alain Schmitt
Responsable Centre
de sinistres



Julien Spacio
Avocat, entrepreneur,
conseiller général



Sarah Weingart
Avocate



Joël Zimmerli
Directeur, responsable
commercial,
conseiller général



Benoît Zumsteg
Economiste,
directeur financier

Liste N° 52 : solidarités

Cette liste est apparentée aux listes N° 53 Parti Socialiste Neuchâtelois, N° 56 POP-Parti Ouvrier et Populaire et N° 58 Les Verts, Ecologie et Liberté



Marion Zwygart
Psychosociologue



Jacques Silberstein
Ingénieur informaticien



Catherine Villanueva Vera
Infirmière



Jonas Pipoz
Etudiant



Meret Schmid
Serveuse et traductrice



Ruben Pensa
Régisseur



Annette Nénavoh
Infirmière



Camille Pellaux
Artiste



Paola Mora
Animatrice culturelle



Dimitri Paratte
Hydrogéologue, conseiller général



Dorothée Ecklin
Juriste et traductrice



Nelson Huguenin
Ouvrier



Léana Ebel
Formatrice d'adultes



Pietro Coi
Agent qualité



Hélène Dederix Silberstein
Assistante sociale en désendettement, conseillère générale



François Chédel
Historien



Zoé Bachmann
Institutrice



John Amos
Formateur socioculturel

Liste N° 53 : Parti Socialiste Neuchâtelois

Cette liste est apparentée aux listes N° 52 solidarités, N° 56 POP-Parti Ouvrier et Populaire et N° 58 Les Verts, Ecologie et Liberté



Dobrivoje Baljovic
Collaborateur scientifique Service cantonal de la Jeunesse, conseiller général



Milena Boulianne
Assistante sociale, conseillère générale



Ilir Bytyqi
Employé technique du bâtiment



Mario Castioni
Retraité, député



Julie Courcier Delafontaine
Bibliothécaire



Gianfranco De Gregorio
Retraité, conseiller général



Antoine de Montmollin
Etudiant en économie politique, conseiller général



Patrice de Montmollin
Enseignant, conseiller général



David Frosio
Etudiant en droit



Yvan Gallo
Employé La Poste suisse, conseiller général



Catherine Gaudin Montalto
Retraîtée



Sahar Ghaleh
Traductrice



Jonathan Gretillat
Avocat, conseiller général



Nedjla Hadzic
Vendeuse



Timothée Hunkeler
Economiste



Baptiste Hurni
Avocat, député



Conseil général

Parti Socialiste Neuchâtelois (suite)

**Gabriele Jeanneret**
Géographe, urbaniste**Julien Jeanrenaud**
Ingénieur de gestion**Samir Kurtic**
Manager d'artistes,
entrepreneur**Anne-Françoise Loup**
Ergothérapeute,
conseillère générale**Philippe Loup**
Responsable pro-
gramme réinsertion
socio-professionnelle,
conseiller général**Nando Luginbühl**
Conseiller
communication**Isabelle Mellana Tschoumy**
Spécialiste ressources
humaines DDC**Victoria Montalto**
Designer**Hugo Nardini**
Etudiant en sociologie**Morgan Paratte**
Responsable adjoint
formation HEP-Bejune,
conseiller général**Christine Perrin**
Etudiante soins
infirmiers**Anne Dominique Reinhard**
Collaboratrice sociale,
conseillère générale**Tristan Robert**
Etudiant en relations
internationales**Catherine Schwab**
Employée La Poste
suisse**Mariachiara Vannetti**
Enseignante

Liste N° 54: Liste pour la reconnaissance du vote blanc (LVB)

**Thomas Wroblevski**
Technicien civique**Michèle Griffon**
Enseignante**Morgan Aeby**
Employé de commerce**Elena Wroblevski**
Enseignante**Julien Roustant**
Employé de commerce

Liste N° 55: Parti Démocrate-Chrétien – PDC

Cette liste est apparentée aux listes N° 51 PLR Les Libéraux-Radicaux et N° 57 Vert'libéraux

**Vincent Pahud**
Assistant de
production,
conseiller général**Clémentine Adiko**
Cuisinière**Nicola Cavuoto**
Peintre**Raja El Ouaer Chebbah**
Cheffe d'équipe**Lidia Erroi**
Employée de
commerce**Matthias Gajo**
Etudiant HEG**Fernanda Guedes Saraiva da Costa**
Ménagère**Joël Gueissaz**
Etudiant en
informatique**Lionel Jeannerat**
Historien, game
designer**Hannah Osborne**
Enseignante et
traductrice d'anglais**François Pahud**
Journaliste retraité**Marc-Stephen Tarabbia**
Electronicien

Liste N° 56 : POP – Parti Ouvrier et Populaire

Cette liste est apparentée aux listes N° 52 solidaritéS, N° 53 Parti Socialiste Neuchâtelois et N° 58 Les Verts, Ecologie et Liberté



Amanda Ioset
Secrétaire d'une association



Matthieu Reverchon
Etudiant HEP, employé dans la vente



Ariane Tripet
Etudiante



Christelle Leo
Etudiante



Silvio Maddalena
Retraité



Jeannot Leisi
Etudiant



Jean-Louis Overney
Dessinateur

Liste N° 57 : Vert'libéraux

Cette liste est apparentée aux listes N° 51 PLR Les Libéraux-Radicaux et N° 55 Parti Démocrate-Chrétien-PDC



Mauro Moruzzi
Député, responsable des relations internationales SEFRI



Sylvie Hofer-Carbonnier
Avocate, Département fédéral des affaires étrangères



Jean-Luc Bernasconi
Economiste



Patricia Burger
Enseignante



Pierre Cattin
Député suppléant, économiste d'entreprise, maître socio-professionnel



Cornelia Froidevaux-Wettstein
Ingénieure EPFZ en génie civil



Thierry Christ
Dr ès lettres, cadre à l'Etat de Neuchâtel



Sarah Gaud
Employée de commerce



Jean Dessoulavy
Conseiller général, enseignant



Savannah Grosclaude
Etudiante en sciences criminelles



Cédric Fischer
Marketing digital



Danica Jones-Cochand
Economiste



Ismaël Gensollen
Directeur, administrateur



Noura Kayal
Gestionnaire de programme, Division Eau, DFAE



Gabriele Guidi
Député suppléant, entrepreneur



Angélique Kocher
Responsable communication



Philippe Mahler
Dr Oec. Publ. chef suppléant à la commission fédérale de l'électricité



Veneziela Naydenova
Musicienne



Bertrand Pariot
Entrepreneur



Angélique Nobs
Urbaniste



Dan Marius Pop
Médecin



Jean-Marc Ravera
Conseiller en assurance



Raymond Voillat
Directeur commercial



Conseil général

Liste N° 58: Les Verts, Ecologie et Liberté

Cette liste est apparentée aux listes N° 52 solidaritéS, N° 53 Parti Socialiste Neuchâtelois et N° 56 POP-Parti Ouvrier et Populaire



Caspar Bijleveld
Biologiste, directeur
de fondation



**Athanassios
Canellos**
Comptable



Carol Chisholm
Informaticienne
indépendante



Nicolas de Pury
Viticulteur-œnologue,
conseiller général



Joël Desales
Avocat,
conseiller général



François Dreyer
Spécialiste
en communication



Michel Favez
Enseignant
de physique,
conseiller général



Diego Fischer
Ingénieur spécialisé
en énergie solaire,
député suppléant



Jimmy Gamboni
Marchand de 4 saisons



Jasmine Herrera
Etudiante en Master
d'urbanisme,
conseillère générale



Edouard Jeanloz
Maître paysagiste,
conseiller général



**Johanna Lott
Fischer**
Ingénieure EPFZ



**Jean-Frédéric
Malcotti**
Avocat,
conseiller général



**Joëlle Martin-Abi
Chaker**
Urbaniste



Rafael Munoz
Informaticien



Brigitte Neuhaus
Infirmière
spécialiste en
politique de formation



**Jacqueline
Oggier Dudan**
Ingénieure ETS en
gestion de la nature



Charlotte Opal
Economiste
spécialisée dans le
commerce équitable



**Christophe
Poupon**
Biologiste



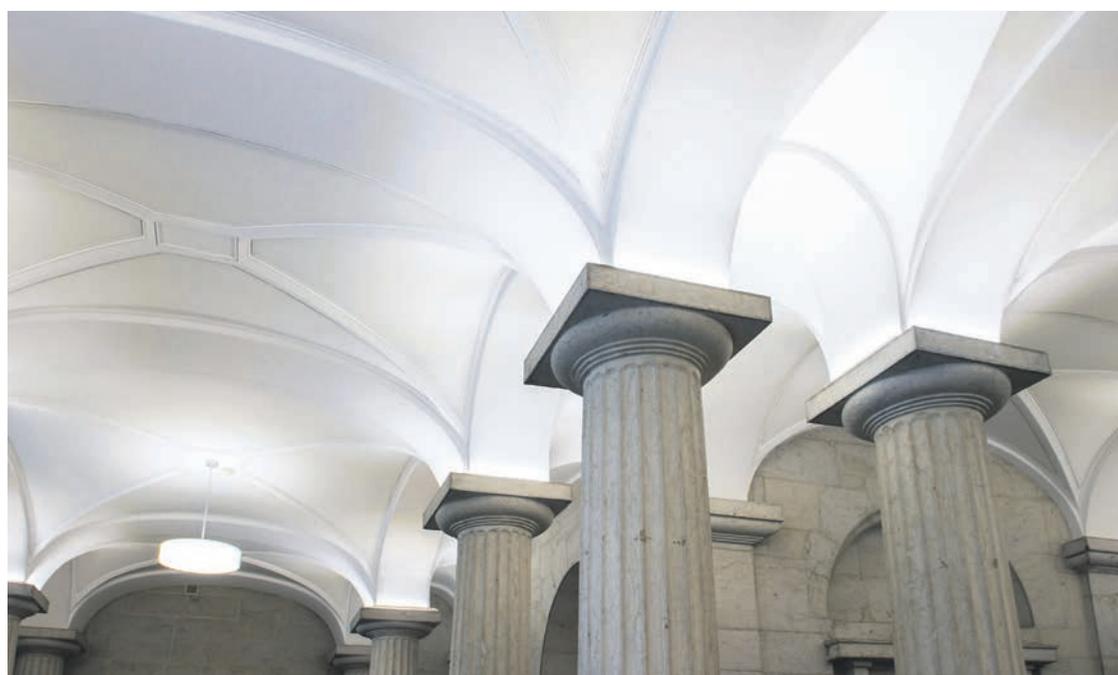
Jean-Luc Richard
Epidémiologiste,
conseiller général



Johan Schneider
Ingénieur HES en
microtechnique



Stéphane Studer
Hydrogéologue,
géographe, cueilleur
urbain



Le Péristyle a été insonorisé et rafraîchi: les arcs et les voûtes ont été revêtus de molletons et de toiles tendues acoustiques tandis que les surfaces subsistantes ont été repeintes en blanc, donnant une sensation de légèreté et de luminosité nouvelle. A l'origine, l'architecte Pierre-Adrien Pâris avait prévu un plafond en voûtes plates, mais les frères Reymond, chargés du gros-œuvre, construisirent à la place des voûtes cintrées dites en « bonnet de prêtre », jugées plus solides, ce qui eut pour conséquence de surélever le plafond du rez-de-chaussée et d'abaisser la hauteur des murs du premier étage. Selon Jean Courvoisier, Pâris déclara que son œuvre était défigurée et cessa de diriger les travaux. La récente intervention rend ainsi justice à l'architecte de l'Hôtel de Ville! • Photo: Stefano Iori



Les partis représentés au Conseil général évoquent leurs priorités pour la prochaine législature

Les groupes politiques ont la parole

Partis socialiste, Verts, POP et solidaritéS

Les partis de gauche présents en Ville de Neuchâtel sont apparentés pour les élections communales et s'engagent aujourd'hui vis-à-vis des citoyen-ne-s à mener une politique engagée et commune sur trois thèmes qui touchent directement aux préoccupations d'une grande partie de la population.

Le logement constitue un droit fondamental. Cependant, depuis de nombreuses années, les prix des loyers augmentent fortement, notamment au centre-ville et le nombre d'objets à disposition ne correspond toujours pas à la demande effective. Dès lors, nos groupes politiques souhaitent poursuivre la voie déjà tracée visant à encourager la construction de logements à des prix abordables et qui favorise le plus possible la mixité sociale et générationnelle dans les nouvelles habitations.

L'immeuble et le quartier constituent les premiers lieux de sociabilité et de réunion des citoyen-ne-s. Les échanges entre les gens et la création de lien social qui en résulte sont pri-

« La fusion n'a pas été acceptée, mais la mise sur pied d'assemblées citoyennes nous tient particulièrement à cœur »

mordiaux à la vie d'une collectivité et sont de puissants vecteurs de cohésion sociale qu'il faut développer et encourager. Dans cette perspective, une politique volontariste sur le foncier et le soutien à la création de coopératives d'habitation est un enjeu fondamental de la politique que nous voulons mener.

Développer les quartiers de manière planifiée et en tenant compte des contraintes environnementales doit également permettre aux citoyen-ne-s de se rencontrer et de débattre. De nombreuses associa-



L'horloge à deux faces entre la salle du Conseil général et l'antichambre (communément appelée « Salle des pas perdus »). Elle est signée Samuel Roy & fils, un atelier chaux-de-fonnier connu pour avoir inventé une pendule à une roue, véritable prouesse technique à l'époque. • Photo: Stefano Iori

tions de quartier existent sur le territoire communal et réalisent un travail essentiel. Nos groupes politiques désirent toutefois voir se concrétiser un autre outil démocratique dont la population puisse s'emparer lorsqu'elle le souhaite pour faire des propositions concrètes: les assemblées citoyennes. Celles-ci représentaient un point important du projet de fusion de communes. La fusion n'a pas été acceptée, mais la mise sur pied d'assemblées regroupant des gens sans appartenance politique affichée et sans distinction d'âge, de genre ou de culture nous tient particulièrement à cœur. Nous nous engageons à ce que celles-ci voient le jour lors de la prochaine législature.

L'énergie représente une problématique qui va bien au-delà de la question du confort de vie. Son utilisation croissante, que ce soit en termes de chauffage, de transports ou d'appareils courants tels les ordinateurs ou l'électroménager est au cœur de la question environnementale et de l'utilisation rationnelle et respectueuse des ressources naturelles. Nos programmes politiques communs visent à atteindre la société à 2000 Watts dans un délai de 15 à 20 ans. Nous nous engageons à maintenir et à alimenter le fonds solaire photovoltaïque, de même qu'à poursuivre l'incitation des gens à prendre les transports publics, tant pour leurs déplacements professionnels que de loisirs, par des subventions appropriées.

Les réflexions à mener aussi bien dans le domaine du développement des transports publics que sur la récupération de la chaleur de l'eau du lac, des eaux usées et de celle qui est produite notamment par les serveurs informatiques, de même que l'isolation des bâtiments seront au centre de nos actions pour les années à venir.

Les groupes socialiste, Verts, POP et solidaritéS s'engagent ici pour une société égalitaire, écologique et solidaire. Elle ne se construira cependant qu'avec vous.

Parti libéral-radical

Le Parti libéral-radical de la ville de Neuchâtel s'engage tout d'abord pour une gestion des finances faisant preuve de rigueur et de cohérence. Maîtrise des charges, réduction de la dette au profit des générations futures, optimisation du travail de l'administration sont autant d'objectifs prioritaires. Il s'agit aussi de négocier pour une répartition de charges équitables avec le canton. Du côté de la fiscalité, la priorité du groupe PLR va à la poursuite de la réduction des impôts et des taxes, et ceci pour tous.

La valorisation et la dynamisation du centre-ville et de sa zone piétonne sont également une nécessité, tout comme le soutien à la création d'un centre de congrès digne de ce nom.

Sur le plan de l'urbanisme, il s'agit de finaliser enfin un aménagement attractif, cohérent et finan-

cièrement acceptable des Jeunes-Rives, de la place du Port et du port, ainsi que des places Alexis-Marie-Piaget et Numa-Droz. La création de nouveaux logements, y compris pour les personnes âgées, doit être concrétisée, tout comme l'amélioration de l'accessibilité de la ville, et en particulier de la gare.

Le groupe PLR s'engage aussi pour une amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine public, notamment par le biais de partenariats publics-privés, et pour l'encouragement des démarches privées destinées à promouvoir les économies d'énergie. Il s'agit aussi d'encourager une production efficiente d'énergies renouvelables locales.

Du côté de la politique de la jeunesse, une priorité va à l'adaptation du nombre de places des structures d'accueil et de l'offre aux besoins des parents, une autre à

« Il s'agit de finaliser enfin un aménagement attractif, cohérent et financièrement acceptable des Jeunes-Rives, de la place du Port et du port »

l'encouragement à la création de logements destinés aux étudiants, notamment en partenariat public-privé. Dans le domaine culturel, il s'agit de favoriser les manifestations culturelles et sportives en respectant les critères fixés et de mettre en place des mandats de prestation.

La garantie de la sécurité de tous les citoyens et aussi une de nos préoccupations, avec notamment l'exigence d'une présence accrue de la police pour éliminer le trafic de drogue et diminuer la criminalité.

Enfin, notre groupe souhaite que soit relancé rapidement un projet de fusion visant des économies d'échelle. Le développement de l'agglomération du Littoral doit renforcer sa position comme véritable moteur supra-régional.



Qui peut voter ?

On sait la multiculturalité de notre canton. Elle se traduit également dans les scrutins populaires. C'est l'occasion d'inciter le plus grand nombre à se rendre aux urnes par la traduction d'éléments importants de l'avis de convocation des électrices et des électeurs que vous trouverez intégralement et en français (le texte en français faisant foi) à la page 2.

QUEM PODE VOTAR ?

São eleitoras e eleitores em matéria comunal:

- as Suiças e os Suiços, com mais de 18 anos, residentes na comuna, se não forem, em razão de uma incapacidade duradoura de discernimento, protegidos por uma tutela de alcance geral ou por um mandato por causa de incapacidade;
- as Suiças e os Suiços do estrangeiro, com mais de 18 anos, que tenham feito o pedido à comuna, se são originários da mesma ou que nela tenham residido, a menos que já estejam inscritos no registo de outra comuna;
- as estrangeiras e os estrangeiros, com mais de 18 anos, residentes na comuna, que possuam uma autorização de residência (permis C) e que morem no cantão à pelo menos um ano.

VOTO POR CORRESPONDÊNCIA

As eleitoras e os eleitores podem votar por correspondência servindo-se dos impressos que a Administração comunal lhes envia a título pessoal.

O voto por correspondência só pode ser tomado em consideração se as eleitoras e os eleitores introduzirem o buletim de voto no envelope previsto para este efeito e o enviarem **com a carta de eleitor munida da assinatura e da data de nascimento**, dentro do envelope de transmissão, **com selo**.

O envelope de transmissão deve imperativamente chegar à Administração comunal **no domingo 27 de Novembro de 2016 às 10h00, o mais tardar**.

VOTO POR INTERNET

As eleitoras e os eleitores podem votar por internet servindo-se dos impressos que a Administração comunal lhes envia a título pessoal desde que tenham assinado um contrato d'utilização do «Guichet unique».

O voto por internet deve ser efectuado por meio do «Guichet unique» até **sábado 26 de Novembro de 2016 às 12h00, o mais tardar**.

VOTO NA CÂMARA ELEITORAL

O escrutínio estará aberto **no domingo 27 de Novembro de 2016 na câmara eleitoral de Neuchâtel, no Hôtel de Ville, rua de l'Hôtel-de-Ville 2, das 10 horas às 12 horas**.

Podem exercer o direito de voto as eleitoras e os eleitores que se apresentem pessoalmente, **na medida em que o voto por procuração não é autorizado**, munidos da carta de eleitor com a assinatura e a data de nascimento. **Nenhum voto será aceite sem a carta de eleitor.**

WHO MAY VOTE?

The following persons may vote on issues concerning the Commune:

- Swiss citizens, as of their 18th birthday, who are domiciled in the Commune, unless they are, due to sustainable discernment inability, subject to general dutyship or to an advance care directive.
- Swiss citizens domiciled abroad, as of their 18th birthday, when they have made the relevant application to the Commune, if they are citizens of this Commune or if they were domiciled therein, unless they are already registered with another Swiss Commune;
- Foreigners, as of their 18th birthday, who are domiciled in the Commune, who are holders of permanent residence permits and who have been domiciled in the Canton for at least one year.

VOTE BY CORRESPONDENCE

Those entitled to cast votes may vote by correspondence, using material that is addressed to them in person by the Commune's office.

Voting by correspondence may only be taken into account if the persons concerned place the voting form in the appropriate envelope and place this, **together with the voting card bearing their signature and date of birth**, in the dispatch envelope **which is to be stamped**.

The dispatch envelope must reach the Commune's office by **Sunday 27 November 2016 at 10:00 a.m. at the latest**.

VOTE BY INTERNET

Voting by internet will be possible by using material which has been sent to the voter in person by the Commune's office, provided voters have signed a contract for use of «One stop Vote» («Guichet unique»).

Voting by internet must be carried out through the «Guichet unique» by **Saturday 26 November 2016 at 12:00 a.m. at the latest**.

VOTE AT THE POLLING STATION

The poll will be opened **on Sunday 27 November 2016 at the Neuchâtel polling station, at the "Hôtel de Ville" (City Hall), 2, rue de l'Hôtel-de-Ville, from 10:00 a.m. to 12:00 a.m.**

Those entitled to cast votes may do so by being present in person, **since voting by proxy is not authorized**, with their voting card bearing their signature and their date of birth. **No vote will be accepted without the voting card.**

KO MOŽE DA GLASA ?

Na opštinskom nivou birači su :

- Švajcarci i Švajcarkinje koji su napunili 18 godina, koji su nastanjeni u opštini, pod uslovom da im ovo pravo nije uskraćeno jer su trajno nesposobni za rasuđivanje i kao takvi imaju staratelje ili su dali punomoćje zbog svoje nesposobnosti;
- Švajcarci i Švajcarkinje koji su u inostranstvu i koji su napunili 18 godina, ako su uputili zahtev opštini, ako su poreklom iz iste ili u njoj imaju mesto boravka, pod uslovom da nisu registrovani u nekoj drugoj švajcarskoj opštini;
- stranci i strankinje koji su napunili 18 godina koji su nastanjeni u opštini, koji poseduju dozvolu za boravak (dozvola boravka C) i koji žive u kantonu najmanje godinu dana.

GLASANJE PUTEM POŠTE

Birači mogu da glasaju putem pošte sa glasačkim materijalom koji im je lično upućen od strane opštinske Uprave.

Glasanje putem pošte je važeće samo u slučaju da birači stave glasački listić u koverat predviđen u tu svrhu, koji prilažu, uz **glasačku kartu na koju stavljaju lični potpis i datum rođenja**, u koverat predviđen za slanje glasačkog materijala **na koji treba dodati poštansku markicu**.

Ovaj koverat mora da stigne na adresu opštinske administracije **najkasnije do nedelje, 27. novembra 2016. godine u 10h00**.

GLASANJE PUTEM INTERNETA

Glasači mogu glasati putem interneta oslanjajući se na materijal koji im je lično poslala opštinska Uprava i to ukoliko su se prijavili za korišćenje jedinstvenog šaltera (Guichet unique).

Glasanje pomoću interneta trebalo bi obaviti preko jedinstvenog šaltera (Guichet unique) najkasnije do **subote, 26. novembra 2016. godine do 12h**.

GLASANJE NA BIRAČKOM MESTU

Glasanje počinje u **nedelju, 27. novembra 2016. godine na biračkom mestu u Nešatel, Hôtel de Ville, ulica l'Hôtel-de-Ville 2, od 10 do 12 časova**.

Ovim putem mogu da glasaju birači koji dođu lično sa glasačkom kartom na kojoj se nalaze lični potpis i datum rođenja, **imajući u vidu da glasanje putem ovlašćenja nije dozvoljeno. Neće biti prihvaćeno glasanje bez glasačke karte**.

KİMLER OY KULLANABİLİR ?

Aşağıdaki koşullara sahip olanlar belediye (komün) düzeyinde seçmen sayılırlar:

- sürekli bir yetersizlik nedeniyle genel vesayet altında olmayan yada acizlik dolayısıyla kendisine vasi atanmamış, belediye (komün) sınırları içerisinde ikamet etmekte olan ve 18 yaşını doldurmuş İsviçreliiler,
- o belediyenin (komün) yerlisi yada herhangi bir şekilde başka bir İsviçre komününe kayıt yaptırmamış olmaları kaydıyla orada ikamet etmiş, başvuru esnasında 18 yaşını doldurmuş olan yurtdışında yaşayan İsviçreliiler,
- o belediyede ikamet eden, 18 yaşını doldurmuş ve en az bir yıldan beri kantonda ikamet etmekte olan yabancılar.

POSTA ARACILIĞIYLA OY KULLANMA

Seçmenler, belediye (komün) yönetiminin isimlerine yazılı olarak gönderdiği oy pusulalarını kullanarak posta aracılığıyla oylarını kullanabilirler.

Posta ile kullanılan oyun geçerli sayılması yalnızca seçmenlerin oy pusulalarını kendi zarfı içerisinde, **üzerinde imzalarının ve doğum tarihlerinin bulunduğu seçmen kartlarıyla birlikte, pul yapıştırılmak** geri gönderme zarfının içerisinde koymaları ile mümkündür.

Geri gönderilecek zarfın belediye (komün) yönetimine **en geç 27 novembre 2016 Pazar günü saat 10.00'a kadar ulaştırılması gerekmektedir**.

İNTERNET ARACILIĞIYLA OY KULLANMA

Tek gişe (Guichet unique)kullanımı sözleşmesini imzalamaları kaydıyla, belediye yönetimi tarafından kendilerine kişi olarak gönderilen evraklarla internetten oy kullanabilirler.

İnternetten oy, tek gişeden, **en geç 26 novembre 2016 Cumartesi günü saat 12.00'ye kadar** kullanılmalıdır.

SEÇİM BÜROSUNDA OY KULLANMA

Oylama **27 novembre 2016 Pazar günü Neuchâtel'de Hôtel-de-Ville sokağı 2 numara adresindeki Hôtel de Ville'deki seçim bürosunda saat 10'dan 12'ye kadar** yapılacaktır.

Vekaletle oy kullanılmasına izin verilmediği durumlarda, yalnızca, üzerinde doğum tarihleri yazılı ve imzalı seçmen kartlarıyla birlikte şahsen hazır bulunan seçmenler oylarını kullanabilirler. **Seçmen kartı olmayanların oy kullanmalarına izin verilmeyecektir.**

KUSH MUNDET TË VOTOJË ?

Në cilësinë e zgjedhësve komunalë janë:

- a) shtetasit zviceranë gra e burra, mbi moshën 18 vjeç e lart, banues në komunë, të cilët nuk janë të mbrojtur nga një kujdestari e përgjithshme apo një mandat paafësie për shkak të handicapit së tyre mendor;
- b) shtetasit zviceranë gra e burra që ndodhen jashtë, mbi moshën 18 vjeç e lart, të cilët i kanë bërë kërkesë komunës, mbasi janë me origjinë ose kanë banuar më parë aty, vetëm nëqoftëse nuk janë regjistruar ende në një tjetër komunë zvicerane;
- c) shtetasit e huaj gra e burra, mbi moshën 18 vjeç e lart, me banim në komunë e të paisur me leje të përherëshme qëndrimi (permis C), të vendosur në kanton të paktën, prej një viti.

VOTIM ME KORESPONDENCË

Zgjedhëset dhe zgjedhësit mund të votojnë me korespondencë me anë të materialit që u është adresuar personalisht nga Administrata komunale.

Votimi me korespondencë mund të quhet i vlefshëm, vetëm nëqoftëse zgjedhëset dhe zgjedhësit e fusin fletën e votimit në zarfin korespondues dhe e vendosin, së bashku **me fletën e tyre të votës që përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes**, në zarfin e transmetimit.

Zarfi i transmetimit duhet të ketë mbërthur në Administratën komunale **jo më vonë se të djelen, 27 nëntor 2016, në ora 10.00.**

VOTIM NEPERMJET INTERNETIT

Zgjedhëset dhe zgjedhësit mund të votojnë online përmes materialit që u është dërguar me postë personalisht nga Administrata komunale, me kusht nëse kanë nënshkruar një kontratë përdorimi me Guichet unique.

Votimi në internet bëhet vetëm nëpërmjet Guichet unique jo më vonë se ditën e shtunë, 26 nëntor 2016 deri në orën 12.00.

VOTIM NË ZYRËN ELEKTORALE

Votimi hapet **ditën e djelë, më 27 nëntor 2016 në zyrën elektorale të Neuchâtel-it, në Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, nga ora 10.00 deri në 12.00.**

Mund të ushtrojnë të drejtën e votës zgjedhëset dhe zgjedhësit që paraqiten personalisht, **duke patur parasysh se vota me prokurë nuk është e autorizuar**, të paisur me fletën e tyre të votimit, e cila përmban firmën dhe datën e tyre të lindjes. **Asnjë votim nuk do të pranohet pa patur me vete fletën personale të votimit.**

CHI PUO' VOTARE?

Hanno diritto al voto alle elezioni comunali:

- a) Le Svizzere e gli Svizzeri, aventi raggiunto la maggiore età (18 anni compiuti), residenti nel comune, se non sono, a causa di un'incapacità duratura di giudizio, protetti da una procura di portata generale o da un mandato per inidoneità.
- b) Le Svizzere e gli Svizzeri residenti all'estero, aventi raggiunto la maggiore età (18 anni compiuti), previa richiesta al comune, qualora non ne fossero originari o se non ne avessero il domicilio, a meno che non siano già registrati in un altro comune svizzero.
- c) Le straniere e gli stranieri, a 18 anni compiuti, residenti nel comune, che hanno un permesso di residenza e che sono domiciliati nel comune da almeno un anno.

VOTO PER CORRISPONDENZA

Le elettrici e gli elettori possono votare per corrispondenza utilizzando i moduli a loro indirizzati personalmente dall'amministrazione comunale.

Il voto per corrispondenza sarà preso in considerazione solo se le elettrici e gli elettori introdurranno il bollettino di voto nell'apposita busta e lo inseriranno, **con la loro carta di voto che porta la loro firma e la loro data di nascita**, nella busta di trasmissione, da affrancare.

La busta di trasmissione deve arrivare all'amministrazione comunale entro e non oltre **domenica 27 novembre 2016 alle ore 10.00.**

VOTO VIA INTERNET

Le elettrici e gli elettori possono votare via internet mediante il materiale che gli è stato inviato personalmente dall'Amministrazione comunale purché abbiano firmato un contratto d'utilizzo dello Sportello unico.

Il voto via internet dev'essere eseguito tramite lo Sportello unico entro e non oltre **sabato 26 novembre 2016 alle ore 12.00.**

VOTO ALL'UFFICIO ELETTORALE

Lo scrutinio sarà aperto **domenica 27 novembre 2016 all'ufficio elettorale di Neuchâtel, presso l'Hôtel de ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, dalle ore 10.00 alle ore 12.00.**

Possano esercitare il loro diritto di voto le elettrici e gli elettori che si presentano personalmente, **nella misura in cui il voto per procura non è autorizzato**, muniti della loro carta di voto che porta la loro firma e la loro data di nascita. **Nessun voto sarà accettato senza la carta di voto.**

م ه و الخ شخص الذي يحق له التصويت
: كل من يملك الحق التصويت في الانتخابات على مستوى البلدية

- 1) السويسريون والسنويديون الذين بلغ عمرهم 18 عاماً إن لم يكونوا في البلدية المعنية والمقيمون فوق الأرضين عن الإدراك بشكل دائم أو موضوعي تحت سبب عدم أوليتهم الوضاي الشاملة أو موكل عليهم
- 2) ات والسويسريين المقيمين في الخارج الذين السويسري وذلك إذا قدموا بطلب وما فوق بلغ عمرهم 18 عاماً إلى أن يكون أوليتهم من المعنية بالتصويت للبلدية البلدية المعنية وعلى ألا يكون لهم سجل إقامة في بلدية سويسرية أخرى.
- 3) ما عمرهم 18 عاماً الأجانب والأجانب الذين بلغ على أن يكونوا مقيمين في البلدية المعنية فوق ومقيمين في الكنتون منذ ما (C) ولديهم إقامة دائمة لا يقل عن سنة.

التصويت بالمراصلة

يحق للناخبات والناخبين التصويت بالمراصلة وذلك من خلال أوراق التصويت التي تخدم شخصياً من إدارة البلدية. ونافذاً على الناخب يكون التصويت بالمراصلة ملغياً ولكي أن يضع بطاقة التصويت في داخل المغلف الخاص بها ثم يضع وبطاقة التصويت التي تتضمن توقيعه وتاريخ هذا المغلف وإرساله وقد وضع عليه في ظرف المراصلة الموافق لولادة طابع بريدي.

التصويت عبر الانترنت

تصويت وذلك من بر اليمين للناخبات والناخبين التصويت على استعمال المواد التي تم إرسالها لهم شخصياً من قبل بلدية شريطة أن يكونوا قد وقعوا اتفاق استخدام إدارة الالنفذة الواحدة.

التصويت عبر الانترنت يجب أن يتم عبر النفذة الواحدة لغاية الساعة 12 ظهراً من يوم السبت الموافق في 26 وذلك لحد أقصى. 2016 نوفمبر/تشرين الثاني

الاقتراع مركز التصويت في م

الواقع في مبنى خلفي نوفا الاقتراع فتح مراكز في الواقع في 27 في يوم الأحد بابيه للتصويت البلدية، من الساعة 10 وحتى 12 ظهراً. نوفمبر/تشرين الثاني 2016 L'Hôtel de Ville, rue de l'Hôtel-de-Ville 2 وهذا هو عنوانه:

للناخبات والناخبين الذين الاقتراع مركز في يفتح التصويت ما لم يكن هناك رخصة. تراغ القلذ ليخفرون شخصياً إلى مركز بطاقة التصويت م معدية، مطبوع بالتصويت بالوكالة عنهم لا يمكن التصويت. م. وتاريخ ميلادهم التي تتضمن توقيعه ابداً بدون بطاقة التصويت.

QUIEN PUEDE VOTAR ?

Son electoras y electores en materia municipal:

- a) Las suizas y los suizos, que tengan 18 años cumplidos, que sean domiciliados en el municipio, que no sean protegidos por una curatela de alcance general o por un mandato por causa de ineptitud, debido a una incapacidad permanente de discernimiento;
- b) Las suizas y los suizos del extranjero, que tengan 18 años cumplidos, si han hecho la solicitud en el municipio, si son originarios de éste, o si han tenido allí su domicilio, a menos que se hayan registrado en otro municipio suizo.
- c) Las extranjeras y extranjeros, mayores de 18 años, domiciliados en el municipio, que son beneficiarios de un permiso de establecimiento y que están domiciliados en el cantón desde hace por lo menos un año.

VOTO POR CORRESPONDENCIA

Las electoras y electores pueden votar por correspondencia por medio del material que la Administración municipal, les ha enviado personalmente.

El voto por correspondencia solo puede ser tomado en cuenta si las electoras y electores introducen la papeleta de votación en el sobre correspondiente y lo ponen **con su tarjeta de voto firmada y con la fecha de nacimiento**, en el sobre de transmisión, a franquear.

El sobre de transmisión debe llegar a la Administración municipal **el domingo 27 de noviembre de 2016 a más tardar, a las 10 de la mañana.**

VOTO POR INTERNET

Las electoras y los electores pueden votar por internet por medio del material que les ha enviado personalmente la Administración municipal a condición que hayan firmado un contrato de utilización de la «ventanilla única» o Guichet unique.

El voto por internet debe ser efectuado por medio del Guichet unique hasta el **sábado 26 de noviembre de 2016 a más tardar, a las 12 del medio día.**

VOTO EN LA MESA ELECTORAL

El escrutinio será abierto **el domingo 27 de noviembre de 2016 en la mesa electoral de Neuchâtel, en la Alcaldía de la Ciudad (l'Hôtel de Ville), calle de l'Hôtel-de-Ville 2, de 10 a 12 de la mañana.**

Pueden ejercer el derecho de voto las electoras y electores que se presenten personalmente, **el voto por procuración no es autorizado**, provistos con su tarjeta de voto firmada y con la fecha de nacimiento. **Ningún voto será aceptado sin la tarjeta de voto.**

WER IST STIMM- UND WAHLBERECHTIGT ?

Sind in Gemeindeangelegenheiten stimm- und wahlberechtigt:

- a) Schweizerinnen und Schweizer, welche das 18. Altersjahr zurückgelegt haben und in der Gemeinde wohnen, sofern sie nicht wegen Geisteskrankheit oder Geistesschwäche dauernd urteilsunfähig sind, unter umfassender Beistandschaft stehen oder durch eine vorsorgebeauftragte Person vertreten werden.
- b) Auslandschweizerinnen und Auslandschweizer mit zurückgelegtem 18. Altersjahr, die bei ihrer Heimatgemeinde das Gesuch zur Stimmabgabe gestellt haben, und noch nicht bei einer anderen Schweizer Gemeinde registriert sind.
- c) In der Gemeinde wohnhafte Ausländerinnen und Ausländer müssen folgende Bedingungen erfüllen: das 18. Altersjahr zurückgelegt haben, eine Niederlassungsbewilligung (Ausweis C) besitzen und seit mindestens 1 Jahr im Kanton wohnen.

BRIEFICHE STIMMABGABE

Die Stimm- und Wahlberechtigten können brieflich wählen, indem sie das ihnen persönlich von der Gemeindeverwaltung zugestellte Material benutzen.

Die briefliche Stimmabgabe wird nur berücksichtigt, wenn die Stimmberechtigten den Wahlzettel in das dafür vorgesehene Kuvert legen und dieses zusammen **mit ihrem Stimmausweis, welcher unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen** sein muss, ins Zustellkuvert stecken. **Das Kuvert muss frankiert werden.**

Das Zustellkuvert muss bis **spätestens am Sonntag, 27. November 2016 um 10 Uhr** bei der Gemeindeverwaltung eintreffen.

ABSTIMMUNG PER INTERNET

Die Stimmberechtigten können per Internet abstimmen mit Hilfe des Materials das ihnen persönlich von der Gemeindebehörde zugestellt wird. Dazu müssen sie vorher einen Benützervertrag des «Guichet unique» unterschreiben.

Die Abstimmung per Internet muss bis **spätestens am Samstag, 26. November 2016 um 12 Uhr** durch den «Guichet unique» erfolgen.

STIMMABGABE IM STIMMLOKAL

Die Abstimmung findet **am Sonntag, 27. November 2016 im Stimmbüro von Neuenburg im Rathaus, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, von 10 Uhr bis 12 Uhr statt.**

Weil die Stimmabgabe durch Stellvertretung nicht erlaubt ist, ist nur wahlberechtigt wer sich persönlich einfindet. Der Stimmausweis muss unterschrieben und mit dem Geburtsdatum versehen sein. **Ohne Stimmausweis wird keine Stimmabgabe akzeptiert.**



Le Conseil général siègera le 7 novembre

La dernière séance de la législature

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire (la dernière de la législature 2012-2016) lundi 7 novembre 2016, à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant

Rapport du Conseil communal

16-028

Rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à l'assainissement de l'enveloppe ainsi qu'à l'installation de ventilation et de refroidissement des cuisines du restaurant sis faubourg du Lac 1.

Autres objets

16-613

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Jardin d'enfants désaffecté à La Coudre: quels projets pour le futur?».

16-308

Motion du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, intitulée «La récupération et la valorisation des déchets plastiques».

16-309

Motion du groupe PLR par M. Christophe Schwarb et consorts, intitulée «Recyclage des briques à boissons».

16-310

Motion du groupe PopVertSol par M. Edouard Jeanloz et consorts, intitulée «Biodéchets, une stratégie de valorisation locale».

16-311

Motion du groupe PopVertSol par M. Nicolas de Pury et consorts, concernant l'agrandissement de la zone piétonne et la création de zones piétonnes dans d'autres quartiers périphériques de la Ville (Déposée le 28 octobre 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 7 novembre 2016): «Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et les moyens en vue d'agrandir la zone piétonne actuelle et de créer des zones piétonnes dans des quartiers périphériques, comme La Coudre, Serrières, la Rosière, Pierre-à-Bot-Acacias, etc.».

16-503

Postulat du groupe socialiste par M^{me} Anne-Françoise Loup et consorts, intitulée «Pour la création d'un véritable Centre de Congrès à Neuchâtel».

Neuchâtel, le 25 octobre 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, Thomas Facchinetti **Le chancelier,** Rémy Voirol

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site internet www.neuchatelville.ch



L'instantané de Stefano Iori...



Le portrait de David de Pury retrouvera bientôt sa place dans la Salle de la Charte, après sa restauration par Béatrice Zahnd du Musée d'art et d'histoire.



Agenda pratique



Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:

N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:

tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (numéro général et urgences), tél. 032 886 00 00.**Centre d'urgences psychiatriques (CUP)** – 24h/24, 365 j/365, tél. 032 755 15 15.

Services publics

Vivre sans fumer, Centre neuchâtelois d'information pour la prévention du tabagisme (ligue pulmonaire neuchâteloise), fbg du Lac 17, tél. 032 724 12 06 www.vivre-sans-fumer.ch. Egalement sur rendez-vous consultations individuelles pour arrêter de fumer pour adultes et jeunes, lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h.

Volontariat en ville de Neuchâtel – entraide bénévole (ruelle Fleury 22), permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 10h30, tél. 032 724 68 00, www.benevolat-ne.ch.

Votre enfant apprend à parler, à lire, à écrire. Le Centre d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel répond à vos questions du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 14h à 17h (fermé pendant les vacances scolaires), tél. 032 717 78 20.



Impressum

Editeur:

Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Responsable:

Françoise Kuenzi, cheffe du Service de la communication et de l'information

Rédaction:

Aline Botteron, journaliste
Emmanuel Gehrig, chargé de communication
Anne Kybourg, journaliste

Illustration:

Stefano Iori, photographe

Secrétariat:

Carole Vanni, secrétaire de rédaction

Contact:

• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:

www.neuchatelville.ch

Mise en page:

Cathy Ecabert

Impression:

Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:

23'500 exemplaires

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence N° 0848 134 134 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD

maintien à domicile

Vous avez besoin d'aide et de soins à domicile pour vous-même ou un proche? Vous cherchez des informations? Adressez-vous au service d'Accueil, Liaison et Orientation de NOMAD (alo.nomad): T. +41 32 886 88 88, – jours ouvrables: 8h à 12h / 13h30 à 20h + samedi de 10h à 13h. Les équipes soignantes pour les habitants de Neuchâtel sont installées à Peseux et à Marin. Informations complémentaires sur: www.nomad-ne.ch.

Permanence médicale

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le N° **0848 134 134**.

Les services religieux

Cultes du dimanche 6 novembre

Sud:

Temple du Bas: di 6.11, 10h, culte de la Réformation, installation de la diacre Jocelyne Mussard, M. C. Allemann et M^{me} D. Collaud, garderie et école du dimanche, vente de fruits TerrEspoir je 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: chapelle ouverte tous les jours de 9h à 19h pour le recueillement.

Valangines: 11h45, culte avec Présence Afrique Chrétienne.

Portalès: 10h, célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanches du mois.

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais; di à 10h et 18h, messes.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: Pas de messe.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h, messe; di à 10h15, messe en italien.

La Coudre, Saint-Norbert: sa à 18h30, messe; di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h30, messe en croate; di à 17h, messe en espagnol.

Hôpital Portalès: di 10h célébration animée par l'équipe œcuménique d'aumônerie de l'hôpital les 1^{er} et 3^e dimanche du mois.

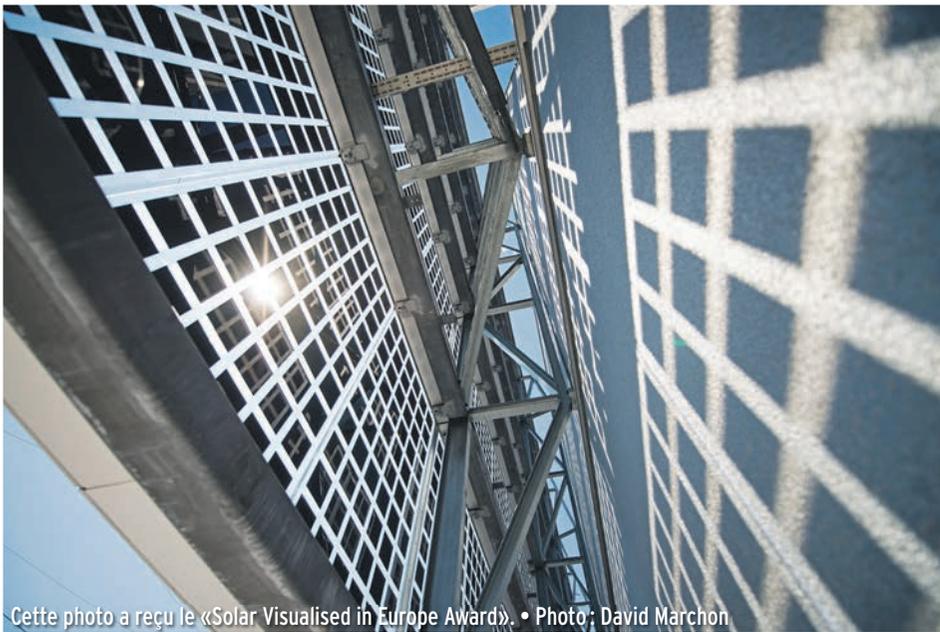
Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Pierre (rue de la Chapelle 7) à La Chaux-de-Fonds: 10h, messe des morts.

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel) à Neuchâtel: 10h00, messe à La Chaux-de-Fonds.



Photo : Guillaume Perret



Cette photo a reçu le «Solar Visualised in Europe Award». • Photo : David Marchon



Photo : Stefano Iori



Photo : Creatorz Deitz



Photo : Stefano Iori

Neuchâtel, innovation



L'Hôtel de Ville vient de subir un lifting complet, des trésors d'architecture et de finesse sont à découvrir les 16 et 17 décembre

Fastes et Lumières à Neuchâtel



La salle du Conseil général (à gauche) avec ses boiseries allégoriques du sculpteur Jean-Baptiste Boutry et ses deux poêles de faïence bleue de l'Alsacien Jean-Baptiste Pertois, est la salle la plus richement décorée de l'Hôtel de Ville. Le Conseil général regroupait alors le Petit et le Grand Conseil, soit la Bourgeoisie de Neuchâtel, autorité suprême de la commune. L'aigle en bronze doré de l'escalier (en bas) a été restauré. Les balustres (en haut), jugés trop ostentatoires, avaient été repeints en gris... • Photos: Stefano Iori

Longtemps, on ne le voyait plus. La pollution, l'usure de 226 ans de bons et loyaux services avaient rendu l'Hôtel de Ville terne et un peu triste. Puis, grâce à l'impulsion des autorités communales de Neuchâtel désireuses de valoriser le patrimoine de notre ville, le voilè qui réapparaît depuis cet été dans sa pierre d'Hauterive éclatante de lumière. Quant à cette tunique de flots bleus - l'œuvre photographique «Antipodes» de Joël von Allmen - qui a recouvert l'Hôtel de Ville pendant un an de travaux sur la façade, elle a servi ensuite à la fabrication de transats et de divers objets dont le bénéfice sera reversé à Noël Autrement.

Cet édifice du temps des Lumières et de la Révolution a été construit entre 1784 et 1790, suivant les plans de Pierre-Adrien Pâris, un architecte de la cour de Louis XVI. La taille imposante de ce monument pour une petite ville de moins de 4000 habitants, sa façade néoclassique, son monumental escalier d'honneur, ses dorures: tout ici respire le faste à la française. La Bourgeoisie de Neuchâtel, dotée du fabuleux héritage de David de Pury, souhaitait «marquer l'autonomie communale et la puissance de ses

corps politiques», écrit Jean Courvoisier dans un ouvrage de référence*. Il avait fait si forte impression que les Messieurs de Berne en avaient fait copier les plans. On retrouve même à Ancône un «Théâtre des muses» de 1826 qui ressemble comme deux gouttes d'eau au nôtre...

Extraordinaire savoir-faire

Ce somptueux patrimoine méritait d'être soigné jusque dans ses menus détails. Car comme le souligne avec passion Christian Schouwey, l'un des restaurateurs de l'Hôtel de Ville: «Nous avons été surpris de la richesse des éléments décoratifs et même fonctionnels. Des lustres au mobilier, des poêles en faïence jusqu'aux serrures, sans oublier les boiseries sculptées et les espagnolettes dorées au mercure, tous ces éléments témoignent d'un extraordinaire savoir-faire!» Mais de nombreux trésors étaient dissimulés soit à cause de la saleté, soit parce qu'ils avaient été recouverts volontairement d'une peinture grise... Chassez la modestie proverbiale de nos contrées, elle revient au galop.

Conformément à une deuxième demande de crédit acceptée par le législatif de la Ville en janvier 2016, ces éléments intérieurs remarquables

ont été minutieusement restaurés, en premier lieu les boiseries sculptées de la salle du Conseil général, qui représentent par l'allégorie les quatre vertus cardinales (prudence, tempérance, force d'âme, justice). Au fond de la salle, deux panneaux plus tardifs sont venus remplacer, après la révolution de 1848, les portraits des rois de Prusse.

Mais si l'essentiel des travaux a été consacré à la restauration, plusieurs innovations ont été apportées à cette vénérable bâtisse: l'ajout d'un ascenseur accessible aux personnes à mobilité réduite, de lustres contemporains, ainsi que l'insonorisation du Péristyle qui gagne également en luminosité. «Il a suffi de peinture blanche et d'un nouvel éclairage pour donner une nouvelle lecture au Péristyle», commente Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement de la Ville. Le plafond voûté semble en effet moins écrasant, ce qui rend justice à Pâris, lequel aurait souhaité un plafond plat et s'était brouillé avec les entrepreneurs.

Agenda chargé

Alors que 20 mois de travaux s'achèvent, l'heure est au soulagement pour Aïda Mitic, cheffé de projet de l'Hôtel de Ville, ainsi que sa collègue

Nadège Boder, dessinatrice en bâtiment. L'édifice étant resté en fonction pendant le chantier, un grand nombre d'acteurs a été impliqué. «On a réussi à tenir compte des avis des uns et des autres tout en tenant un cap, une cohérence d'ensemble», confie l'architecte. Pascal Solioz confirme: «Aïda et Nadège ont fait un travail remarquable de mise en valeur du bâtiment.»

L'Hôtel de Ville reprend pleinement du service avec un agenda chargé. Le Conseil général s'y réinstallera dès le 7 novembre, même si la salle qui porte son nom ne sera pas encore entièrement aménagée dans sa forme définitive. L'Hôtel de Ville abritera également le bureau de dépouillement des élections communales du 27 novembre. Quant à l'inauguration du bâtiment, elle aura lieu les 16 (partie officielle) et 17 décembre (visites publiques). Enfin, le traditionnel «Noël Autrement» aura lieu les 24-25 décembre dans un Péristyle rajeuni et vibrant des musiques du monde entier.

Emmanuel Gebrig

* «Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel», t. 1, éd. Birkhäuser, 1955.